

Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 11 novembre 2024

.....	1
1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23.09.2024	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales.....	4
7. Préavis 13/2024 - Demande de crédit de CHF 85'000 TTC pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins	6
8. Préavis 14/2024 – Demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour la création d'une zone inondable et l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy	6
9. Préavis 15/2024 - Demande de crédit de CHF 75'000 TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière.....	6
10. Préavis 16/2024 - Demande de crédit de CHF 92'000 TTC pour l'étude de la réfection des chemins agricoles et forestiers - Etape E01 2024.....	8
11. Divers et propositions individuelles.....	9
12. Annonce des préavis futurs	10

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 11 novembre 2024. Il salue la présence de la journaliste de la Côte M^{me} **Alice RUEL**.

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 42 conseillers sont présents, 13 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** précise qu'aucune autre demande de modifications n'a été demandée. Il corrige le CHH en CHF au point 10. Nous passons au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (41 OUI)

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23.09.2024

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M. **Frédéric GUILLOUD** demande de corriger l'orthographe en page 11, de l'AJOIE en La Joy. M^{me} **Ana HÜBSCHER** page 8, nous demande de corriger son intervention, comme suit : « M^{me} **Ana HÜBSCHER** ne comprend pas les remarques préliminaires de la commission des finances. On y lit que "le projet final est estimé à moins CHF 150'000.- et fera l'objet d'un autre préavis" (sic) alors que dans le préavis en question le montant inférieur à CHF 150'000 se réfère aux honoraires pour l'étude permettant la passation d'un marché de gré-à-gré. Le montant de CHF 165'000.- avait été avancé lors du Conseil communal en juin à Lausanne. Qu'en est-il ? ».

M. **Philippe DIEFFENBACHER** suggère que ces corrections soient amenées en amont du Conseil, par écrit et non pas en séance. Le **Président** soutient cette demande et explique que si le PV est modifié sur le fond, il sera retransmis à l'Assemblée avant l'approbation du Conseil. Si ceci est de l'ordre cosmétique, ce sera juste indiqué en séance.

Le Procès-verbal modifié du 23.09.2024 est adopté (41 OUI)

4. Communications du Bureau

Le **Président** rend attentif l'Assemblée que lors de la prochaine séance du 02.12.2024, la séance débutera à 19h00. Le Conseil sera dans la salle du conseil habituelle tandis que la fondue offerte par la Municipalité se mangera au CCS. Il indique qu'une circulaire pour l'inscription circule dans la salle. Il transmet les dates pour les séances du Conseil communal pour 2025 :

- Lundi 24 mars 2025 à 20h15 ;
- Lundi 12 mai 2025 à 20h15 ;
- Lundi 23 juin 2025 à 20h15 ;
- Lundi 29 septembre 2025 à 20h15 ;
- Lundi 10 novembre 2025 à 20h15 ;
- Lundi 8 décembre 2025 à 19h00.

Une « course d'école » du Conseil communal sera organisée lors du premier semestre 2025. Il remercie les conseillères et conseillers, les membres des commissions ad'hoc, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail respectif et le suivi des nombreux préavis. Le bureau fait au mieux pour le choix des membres dans les commissions ad'hoc en essayant de faire participer à tour de rôle tous les membres. Si des personnes, à l'annonce des préavis futurs en fin de séance, sont intéressées de travailler dans la commission ad'hoc, qu'ils n'hésitent pas à se manifester auprès du bureau.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**.

Concernant le personnel communal : Le contrat du nouveau chef du service des bâtiments déchetterie, engagé au 01.08.2024 en remplacement de M. **Alain GILARDINI**, n'a pas été reconduit. Le secrétaire municipal va le remplacer. L'annonce d'un poste administratif pour les bâtiments et déchetterie, mais également pour les infrastructures et la Police des constructions sera formulée pour assurer un tournus dans ces domaines.

Manifestations :

30.11.2024 aura lieu la distribution des sapins de Noël à la déchetterie.

01.12.2024 petit marché artisanal dans la salle du Conseil du 10h à 18h

Toutes les cases des fenêtres de l'avent sont remplies. Elle se réjouit de retrouver et de rencontrer les habitants.

M. **Nicolas RAY** nous fait part d'un point de situation pour le chauffage à distance. Les chaudières à bois sont installées, l'ensemble des éléments hydrauliques a été branché et la phase de la mise en service est prévue dans la semaine du 25 novembre. Théoriquement lors du prochain Conseil du 2 décembre, il pourra nous annoncer que les travaux sont terminés.

M. **Denis BERGER** n'a pas de communication.

M. **Frédéric GUILLOUD** indique qu'il présentera un préavis sur le renouvellement de la conduite d'eau du chemin des Alleveys au prochain Conseil. La station du Montant sera mise en service début décembre. La qualité de l'eau est excellente et respecte les normes. Concernant le projet du Bois-de-Chêne, les appels d'offres sont en cours pour des forages complémentaires.

M. **Philippe ESSEIVA** explique que pour le chantier du Bix, les travaux se déroulent comme prévu. En février 2026 le bâtiment sera hors d'eau et la rentrée en août 2026 est maintenue. Le planning et devis sont respectés. Les travaux d'aménagement de la route cantonale sont planifiés pour le mois d'avril 2025 et la pose du tapis final au printemps 2026.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Pascal VOUTAT** n'a pas de communication.

AISGE : Le délégué M. **Jean FLACH** a participé à la séance du 25.09.2024 à Trélex. Le CODIR a pris la décision de mettre fin à l'engagement de la Directrice de l'AISGE M^{me} **Annick KOSEL** au 30.11.2024. Elle a été libérée de ses fonctions et de son obligation de travail au 31.08.2024. M. **Philippe ESSEIVA**, membre du CODIR, sera remplacé par M^{me} **Louise SCHWEIZER**. *Le préavis 07/2024 – Budget 2025 – AISGE école* est accepté avec 13 oui, 1 non et 1 abstention. M. **Jean FLACH** a amené une question pour Arzier-Le Muids concernant le Péditrain. A la rentrée d'août, l'AISGE a modifié le lieu de prise en charge des enfants du Muids. Par la suite, le CODIR a reçu de la part de la Direction Générale de l'Enseignement du Canton, l'instruction de rétablir la situation antérieure car la modification de cette prise en charge est non conforme au règlement. La question posée était : « *le CODIR pourrait-il nous indiquer dans quel délai il compte se conformer à la demande du Canton ?* ». Le CODIR répond qu'il espère pouvoir remettre en place les accompagnements rapidement, mais qu'il y a un manque d'accompagnants Péditrain. Un courrier devait être envoyé rapidement aux parents expliquant ceci mais la lettre finalement reçue indique que selon le CODIR, la position du Canton est fautive et que le lieu de prise en charge est de la compétence du CODIR. Donc statut quo. M^{me} **Louise SCHWEIZER** explique que la situation a bien été rétablie à la rentrée des vacances d'automne. Situation pour le moment temporaire. M. **Jean FLACH** précise que cette situation était dans tous les cas présentée comme temporaire pour laisser le temps aux parents de s'organiser. Le **Président** demande des précisions sur le lieu de rencontre : il est rétabli en prenant les enfants en charge à la fontaine de Le Muids (comme auparavant) et non plus en gare. Le point de rencontre était depuis la gare de Le Muids de août à octobre. Une question est posée pour connaître l'organisation transitoire à la suite du licenciement de M^{me} **Annick KOSEL**. Le CODIR répond que les membres du CODIR ont repris leurs dicastères et qu'un audit est prévu pour comprendre l'organisation nécessaire dans le futur. M. **Jean FLACH** termine en indiquant une séance extraordinaire du CI AISGE à Givrins le 21.11.2024 pour le *préavis 08/2024 – Budget 2025 – Accueil de jour*, ainsi que quatre autres préavis.

Conseil Régional : Le délégué M. **Geneviève LEJEUNE** n'a pas de communication.

RAT : Le délégué M. **Jean FLACH** a participé à la séance du 26.09.2024. Le budget 2025 a été accepté. Des structures d'accueil sont déficitaires et vont être auditées. Pour les subventions, la participation communale est de CHF 12.5/par habitant et à Arzier-Le Muids, ceci représente 32% pris en charge par le RAT et donc 68% à la charge des parents. Cette répartition est inférieure à l'objectif des 50/50 très souvent demandée. Il y a une pénurie des accueillantes en milieu familial (AMF). Le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 50% depuis 2010 tandis que le travail d'AMF a diminué de 10%. Ceci est dû à la précarité des salaires qui sont tributaires du nombre d'enfants à garder. A ce sujet, un projet pilote sera lancé pour maintenir un salaire minimum indépendamment du nombre d'enfants. Une promotion visible dans les transports publics, pour le recrutement des AMF est mise en place. Le support de la Commune aux solutions d'accueil est une charge significative, mais d'une grande importance pour soutenir les activités professionnelles des parents qui finalement permettront une rentrée fiscale.

SDIS et ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** indique que les derniers documents sont disponibles sur l'extranet.

7. Préavis 13/2024 - Demande de crédit de CHF 85'000 TTC pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Julien ROCH**. La commission propose d'accepter le préavis 13/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 13/2024.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Christophe BLEULER** demande si la Commune de Bassins participera au financement d'interconnexion ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond, qu'effectivement, dans ce préavis, la Commune de Bassins n'y participe pas, mais qu'elle participera par la suite. Sa participation sera intégrée dans la suite de l'étude et une lettre reçue de la Commune de Bassins démontre qu'elle soutient vivement cette interconnexion.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 13/2024 est accepté à l'unanimité (41 OUI)

8. Préavis 14/2024 – Demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour la création d'une zone inondable et l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Gilles GOETSCHIN**. La commission propose d'accepter le préavis 14/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Matthieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 14/2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

Le préavis 14/2024 est accepté à l'unanimité (39 OUI, 1 NON, 1 abstention)
--

9. Préavis 15/2024 - Demande de crédit de CHF 75'000 TTC pour le remplacement du véhicule de l'équipe forestière

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune communication.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Gwendoline NYDDEGER**. La commission propose d'accepter le préavis 15/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**. La commission propose d'accepter le préavis 15/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Michel AUGSBURGER** demande quelle est l'autonomie de la batterie électrique ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond que le véhicule est hybride. La batterie recharge la voiture en roulant, car c'est une hybride non rechargeable.

M. **Olivier BADAN** trouve le prix de ce véhicule, à titre personnel, excessivement cher pour circuler dans la forêt. Possédant lui-même un même véhicule, il fait bien plus de 60'000 km en 10 ans. Il a pris le temps de discuter avec l'équipe forestière, qui estime que l'ancien véhicule fonctionne encore très bien. Si l'argument pour ce nouvel achat est l'engagement pour le climat, ceci fait cher l'engagement. Il est étonné de la reprise de seulement CHF 8'000 de l'ancien véhicule, qui est purement indicatif. Il trouve ce montant important pour racheter un véhicule à CHF 75'000 et souhaiterait que la vente de l'ancien soit la plus haute possible. Il aurait également souhaité que l'ancien véhicule puisse être racheté par des personnes de la Commune intéressées, mais ceci n'est pas souhaité par la Municipalité.

M. **Antonio ZANCHIELLO** rebondit en expliquant que le diesel sera potentiellement terminé dans cinq ans, ou accepté avec des taxes importantes à payer, pour le bien-être climatique. Le marché actuel insiste plutôt sur l'hybride essence, donc l'investissement de CHF 75'000 avec ce choix sur un véhicule hybride diesel est paradoxal. M. **Pascal VOUTAT** explique que lors de surcharge de véhicule, le diesel est plus rentable de par sa consommation, par rapport à un véhicule essence.

M. **Bernard NICOLET** demande s'il y a la possibilité de faire un leasing ? M. **Frédéric GUILLOUD** avoue que la Municipalité ne s'est pas posé cette question. Ce sont des véhicules qui souffrent beaucoup lors de leur utilisation, avec de grosses charges. Ils roulent sur des terrains accidentés et sur 60'000 km, 45'000 km sont parcourus dans les forêts. Il prend note de cette demande. M^{me} **Odette D'ONOFRIO**, boursière, précise que le leasing reviendra plus cher en finalité avec des intérêts. L'amortissement sera sur 10 ans et du coup, le paiement par mensualité sera moins cher qu'un leasing. M. **Bernard NICOLET** précise qu'avec le leasing au bout de quatre ans on pourrait changer de véhicule. M. **Didier HERMANN** ne pense pas que l'on puisse rendre ou changer ce genre de véhicule avec un leasing. Il y aurait des frais de remise en état et une valeur de rachat à prendre en compte. Il est plus bénéfique de payer avec la trésorerie et d'amortir la dépense sur 10 ans.

M. **Michel AUGSBURGER** demande en quoi consiste la réserve de 9% ? Ce montant est large et pourquoi bénéficie-t-on du rabais flotte ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique que les 9% sont pour les fluctuations entre l'achat et l'acquisition du véhicule. En préparant le préavis, les coûts avaient déjà changé et certaines options n'existaient plus. Il confirme que la Commune bénéficie d'un rabais flotte.

M. **Christophe BLEULER** indique qu'en préambule dans le préavis, il est indiqué que les frais d'entretien sont en augmentation. Il souhaiterait une estimation des frais d'entretien annuels. Depuis que ce véhicule a été acheté, il a été amorti. M. **Frédéric GUILLOUD** répond que oui, les frais d'entretien augmentent, les amortisseurs notamment de ce véhicule seront à changer. La Municipalité souhaite remplacer ce véhicule avant qu'il ne « lâche ». M^{me} **Ana HÜBSCHER** souhaiterait une comparaison des frais, avec l'entretien de l'ancien véhicule et sa remise

en état, en comparaison avec l'achat d'un nouveau véhicule. Elle trouve que ce serait un acte écologique. M. **Frédéric GUILLOUD** se demande à partir de quel moment on fait du rafistolage et à quel moment on change de véhicule. Il est difficile de prévoir l'entretien du véhicule, il arrive au bout de sa vie, c'est une constatation. Avec un véhicule neuf, il y aura des garanties.

Le **Président** clôt les discussions. Nous passons au vote.

Le préavis 15/2024 est accepté (26 OUI, 8 NON, 7 abstentions)
--

10. Préavis 16/2024 - Demande de crédit de CHF 92'000 TTC pour l'étude de la réfection des chemins agricoles et forestiers - Etape E01 2024

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune communication.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Jean-Pierre VUILLE**. La commission propose d'accepter le préavis 16/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 16/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Mathieu RUCHAT** demande combien avait coûté l'étude préliminaire faite en 2021-2023 ? M. **Frédéric GUILLOUD** ne connaît pas le montant de cette étude préliminaire.

M. **Mathieu RUCHAT** poursuit en demandant quels sont les critères pour étudier, par exemple, le chemin des Bois ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique qu'il y a des biologistes et spécialistes qui viennent se promener sur les chemins et qui font leur rapport. D'après les remarques de ce rapport, la Municipalité propose des préavis. Tous les chemins ne sont pas à refaire, mais certains ont besoin d'entretien. Le Canton finance une partie avec des subventions.

M. **Mathieu RUCHAT** demande quels sont les travaux pour la route des Montagnes ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique que ce chemin va être refait par tronçons et chaque tronçon aura une rénovation différente.

M. **Mathieu RUCHAT** demande pourquoi les Orgères ont déjà été refaites ? Pourquoi ne pas avoir attendu les subventions ? M. **Frédéric GUILLOUD** n'a pas la réponse.

M. **Michel AUGSBURGER** souhaiterait des précisions sur le rapport de la commission ad'hoc, quels sont les détails des discussions ? M. **Jean-Pierre VUILLE** précise que les conclusions du préavis, donc des études sont acceptées. C'est sur ce point que la commission dit oui.

M. **Olivier BADAN** regrette que le chemin du Mont Roux ne soit pas mentionné et pris en charge par cette étude, car il se détériore. Il souhaiterait que la Municipalité profite lorsque d'autres chemins vont être remis en état avec du bitume, de le refaire également.

M. **Mathieu RUCHAT** nous fait part d'un texte personnel. Habitant et travaillant aux abords du chemin des Bois, il se réjouit que ces chemins soient refaits, tant pour le passage des véhicules et des exploitants, que pour les habitants. Cependant, il a de la peine à trouver la transparence des montants de ces études. Le sujet concerne les forêts, les alpages et l'agriculture. Le

tarif horaire moyen est de CHF 15 à 18 pour un agriculteur avec des vaches laitières et peut arriver à 25 CHF de l'heure pour un agriculteur avec des génisses. Sur ce préavis, il peine à trouver le justificatif des CHF 65'000. Avec ces CHF 65'000, il ôte CHF 5000 d'administratif, il reste CHF 60'000. A CHF 150 de l'heure pour un ingénieur, ceci équivaut à 400 heures de travail, divisées par huit heures de travail par jour, égal 50 jours. Soit deux mois et de demi de travail pour une personne pour se promener sur les chemins agricoles. S'il devait s'aligner sur les tarifs agricoles, nous reprenons les CHF 60'000 divisés par CHF 25 de l'heure, ceci équivaut à 2400 heures, divisées par huit heures par jour est égal à 300 jours de travail, soit 15 mois de travail. La réalité financière des personnes qui nourrissent la population trois fois par jour est bien réelle. Il souhaite que ces bureaux d'études aient le courage d'annoncer leurs heures de travail effectuées. Les montants prendraient une autre dimension et peu importe les subventions qui sont allouées. Il ne néglige pas la complexité de certaines études pour les préavis, mais ce préavis lui laisse un sentiment de contradiction entre le besoin de cette réfection pour la sécurité des employés et des exploitants et les montants excessifs.

M. **Éric JAQUET** estime que cette étude est faite pour avoir un inventaire de tous les chemins et de pouvoir obtenir des subventions cantonales ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique que la Municipalité profite d'effectuer ces travaux en ayant des subventions et il précise que l'étude est en fait une expertise. Étaient présents M. **Davide TROIANO**, M. **Christophe MOSER**, deux représentants du bureau de BDHL SA, un représentant de la DGE biodiversité, une personne pour l'amélioration foncière et une personne de la DGAB (directeur général de l'agriculture biologique).

M^{me} **Ana HÜBSCHER** est en accord avec M. **Mathieu RUCHAT** pour plus de transparence sur les coûts de ces crédits d'étude ?

Le **Président** clôt les discussions. Nous passons au vote.

Le préavis 16/2024 est accepté (27 OUI, 2 NON, 12 Abstentions)
--

11. Divers et propositions individuelles

M. **François ESSELBORN** souhaite apporter un complément d'information par rapport à son intervention mentionnée dans le PV du 23.09.2024. Il précise qu'il est membre assermenté de l'ORPCi depuis septembre 2021. M. **Pascal VOUTAT** explique que la dernière fois, M. **François ESSELBORN** avait demandé s'il y avait un pilote pour l'APEC ? Il rappelle que dans le journal du 26.11.2021, donc peu après l'entrée en fonction de M. **François ESSELBORN** un article faisait une analyse accablante sur des disfonctionnement au sein de l'ORPCi.

Le **Président** demande de respecter le travail de chacun et de maintenir des dialogues courtois. Il rappelle que l'Assemblée est élue par la population et doit défendre les contribuables.

M. **Éric JAQUET** affirme que l'année prochaine il y aura l'attribution des baux pour les alpages. Il demande comment ça se passe ? Y a-t-il des préférences locales ? Y a-t-il beaucoup de demandes ou non ? Comment se passe l'attribution pour les locations hivernales ? Il s'interroge car il y a de moins en moins d'agriculteurs sur la Commune. M. **Philippe ESSEIVA** indique qu'il y a 11 alpages et répartis entre 7 amodiataires qui ne sont pas tous sur la Commune. L'adjointe du secrétaire travaille sur la reprise de ces baux en 2026. La décision de l'attribution des alpages n'appartient pas qu'à la Commune, il y a une part cantonale. Très certainement que

les agriculteurs de la Commune auront des avantages. Concernant la location en hiver, tout n'est pas encore au clair, mais il ne voit pas de changements majeurs concernant l'attribution des baux. M. **Éric JAQUET** demande si c'est normal que certains agriculteurs possèdent quatre ou cinq alpages. Il trouve normal que des communes ne possédant pas d'alpages puissent venir à Arzier-Le Muids, avec des soumissions. Il pense qu'il faudrait faire de même avec les agriculteurs. Il donne l'exemple pour la Combe au Roc, que les utilisateurs, se passent entre eux en hiver, entre copains, alors que d'autres personnes seraient peut-être intéressées par location. Il connaît les prix des locations qui sont finalement dérisoires comme le Vermeilley qui est loué CHF 700 pour la saison d'hiver. M. **Valentin FASEL** explique que les baux d'alpages sont signés tous les six ans pour l'été comme pour l'hiver et que c'est la Commune qui décide à qui elle les attribue.

M. **Gilles GOETSCHIN** demande s'il est possible d'avoir une boîte à clé pour l'utilisation du bureau du Conseil communal lors du travail des commissions, afin d'éviter à notre **Secrétaire** à avoir à se redéplacer. Il rejoint la demande de M. **Mathieu RUCHAT** et demande dans quelles mesures on peut exiger la transparence complète sur les préavis et études de la Municipalité ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** explique que pour la transparence, la Municipalité propose un préavis avec des devis transparents et disponibles pour le travail des commissions ad'hoc et des finances. Soit 10 personnes qui ont accès à tous les documents en possession de la Municipalité pour étudier le préavis. La Municipalité ne peut pas mettre les devis visibles pour tout le public. Elle soutient la demande du **Président** qui sollicitait l'intérêt des personnes pour se porter volontaire dans les commissions ad hoc des préavis annoncés en fin de séance.

Le **Président** rejoint la demande de M. **Gilles GOETSCHIN** pour l'idée de la boîte à clé, déjà demandée par notre **Secrétaire**. Il a eu un téléphone avec le secrétaire municipal qui demande la possibilité d'utiliser la salle du bureau du Conseil par la Municipalité et dans ce cas, les serrures seront changées. Le bureau réitérera sa demande de l'installation d'une boîte à clés. M. **Bernard NICOLET** demande juste de maintenir l'organisation avec les dates de réservation de la salle pour les commissions.

M. **François ESSELBORN** a transmis via le greffe le projet des nouveaux statuts du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle au mois de septembre. Il attend la version définitive et l'approbation de la Municipalité et du Conseil communal avant la séance du CI prévue au mois de mars 2025. M. **Denis BERGER** confirme que c'est programmé en séance de Municipalité.

12. Annonce des préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 02.12.2024 :

- Demande de crédit de CHF 178'000 TTC pour le renouvellement de l'ERP (entreprise, ressource, planning)
- Demande de crédit de CHF 255'000 TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable du chemin des Allevays
- Le budget 2025
- Réponse à la motion de M. **Gilles GOETSCHIN** relative à la rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier.
- Demande de crédit complémentaire au budget 2024 suite aux problèmes de gestion et des finances de l' AISGE accueil de jour.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence et il invite toutes et tous à venir boire un verre à l'Auberge communale.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.
La séance est levée à 21h45.



Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER